



Formulaire de Demande d'autorisation pour une écloserie

Photo

*Loi de Pays N°2017-16 du 18 juillet 2017
réglementant les activités professionnelles liées à la production
et la commercialisation des produits perliers et nacriers en Polynésie française.*

1.1 PERSONNE PHYSIQUE

NOM :

PRENOM :

Activité : Producteur d'huitres ; Perliculteur ; Autres :

N° TAHITI :

1.2 PERSONNE MORALE

NOM DE L'ENTREPRISE :

N° RC ou N° TAHITI :

NOM DU GERANT OU DE SON REPRESENTANT :

Activité : Producteur d'huitres ; Perliculteur ; Autres

1.3 COORDONNEES

ADRESSE GEOGRAPHIQUE :

BOITE POSTALE : CODE POSTAL : COMMUNE :

N° TELEPHONE DOMICILE :

N° TELEPHONE PORTABLE :

N° TELEPHONE BUREAU :

N° FAX :

EMAIL :

Fait à....., le

Signature du demandeur :

Récépissé : Agent

Date

**PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR (EN COURS DE VALIDITE)
A LA DIRECTION DES RESSOURCES MARINES ET MINIERES**

B.P. 20 , 98713 Papeete – TAHITI – Polynésie française – Imm. JB Lecaill, 2^{ème} étage à Fare Ute,
Tél. : (689) 40 50 25 50 - Fax. : (689) 40 43 49 79, Email : drm@drm.gov.pf Site internet : <http://www.peche.pf>

INFORMATIONS RELATIVES A UNE PERSONNE PHYSIQUE

- Pièce justificative d'identité** (carte nationale d'identité, le passeport, permis de conduire...)
- 1 photo d'identité

INFORMATIONS RELATIVES A UNE PERSONNE MORALE

- Pièce justificative de l'identité du représentant légal** de la personne morale (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire...)
- Statuts actualisés** de la personne morale
- Justificatif de l'inscription au registre du commerce et des sociétés : **extrait K bis**

INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION DE L'ACTIVITE

- Justifier d'un projet présentant l'utilisation prévue des huîtres produites notamment en matière de quantité envisagé et du caractère commercial ou non de la production ainsi que les infrastructures et les équipements prévus
- justifier d'un titre de propriété ou bail de location pour l'implantation des infrastructures
- justifier d'une compétence dans le domaine de la reproduction des huîtres perlières ou disposer d'un personnel ayant une expérience confirmée en éclosion

Avis technique de la DRMM

DATE :

Agent instructeur :

Risque environnemental :

Risques sanitaires :

Risques génétiques :

Contexte économique de la filière